

## Cendrillon à la Porte Saint-Martin : quel bilan ?

La série du spectacle de Joël Pommerat dans un théâtre privé du groupe Fimalac aura des suites. **PAGE 5**

## Niveaux sonores : le décret inquiète

La réglementation sur les décibels risque de prendre de court de nombreux petits lieux de musiques actuelles.

**PAGE 7**

## La croissance se maintient pour les festivals

L'offre augmente, mais les festivals de musiques continuent à progresser, à quelques exceptions près.

**PAGE 7**



ERIC DEQUIN

Ministère : les cinq dossiers qui attendent une impulsion **PAGE 2**

BIMENSUELLE  
N°411  
8 septembre 2017

# La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

## Emplois aidés : onde de choc pour le secteur culturel

Les structures culturelles les plus modestes sont les plus touchées par la suspension des contrats aidés en septembre et surtout leur déclin prévisible dès l'année prochaine.

**L**e coup d'arrêt aux contrats aidés annoncé par le gouvernement va affecter nombre de compagnies, festivals et structures d'action culturelle. «Les emplois aidés sont très prisés par le secteur culturel depuis leur création il y a un peu plus de 20 ans, commente Dellya Konopnicki-Ombade, chargée de la coordination à l'association Opale qui accompagne la professionnalisation des structures culturelles. En vitesse de croisière, le secteur culturel représente entre 8 000 et 10 000 contrats aidés. Les deux tiers sont utilisés dans le spectacle vivant.» La montée des inquiétudes est confirmée par Laetitia Lafforgue, nouvelle porte-parole de l'Ufisc (Union fédérale d'intervention des structures culturelles) : «C'est une déflagration pour le secteur de la culture et de la création qui est survenue brutalement au mois d'août. De nombreuses compagnies attendaient une signature à la rentrée et se retrouvent coincées. Plus les structures sont petites, plus elles sont touchées. Dans les musiques actuelles, les plus petites ont souvent 100% d'emploi aidé. Sans ces aides, la première marche vers l'emploi devient dif-

ficile à atteindre.» Yves Paumelle, président du site d'offres d'emplois Profilculture, ajoute : «La réduction des contrats aidés va poser à certaines structures un problème de viabilité. Elles vont essayer de les passer sous forme de service civique, voire de stages.»

### Surprise à la rentrée

Interpellée le 1<sup>er</sup> septembre, la ministre Françoise Nyssen a répondu : «Pour 2017, la loi de finances prévoyait 270 000 contrats aidés et au bout du compte, on va dépasser les 300 000. Après, on verra comment faire en sorte que des contrats puissent être pérennisés plutôt que des contrats isolés, en étant attentif au milieu associatif qui a besoin d'être soutenu.» Marion Gauvent, coprésidente de Lapas, association des professionnels de l'administration du spectacle, décrit l'effet choc de la mesure : «Cette annonce soudaine fragilise à court terme des associations qui n'ont pour la plupart qu'un ou deux salariés et qui ne peuvent plus embaucher le personnel prévu pour la saison. Pour les très petites structures de production, les contrats aidés permettent de donner une visibilité à 12 ou 24 mois dans un domaine

où l'économie au projet est très fluctuante et où les subventions sont sujettes chaque année au gel ou aux coupes budgétaires.» En 2015, en Île-de-France, une enquête de la Fédération des arts de la rue auprès de 14 structures donnait les chiffres de 50 emplois dont 19 en contrats aidés.

### L'insertion contestée

Tandis que beaucoup de conseils régionaux mettent fin progressivement aux emplois tremplin, les communes ne pourront pas compenser sous forme de subvention. Plusieurs maires, comme celles de Nantes et Rennes, ont écrit au président pour l'alerter sur les conséquences auprès des associations qu'elles subventionnent. Car, si la suspension annoncée pour septembre est en partie

due à une trop grosse "consommation" de contrats aidés au début de l'année pour cause de campagne électorale, le Premier ministre Édouard Philippe a bien l'intention de les réduire l'année prochaine. Il estime, sur le fonds, que les contrats aidés sont «des emplois précaires subventionnés», qui coûtent trop cher à l'État au regard du faible taux d'insertion durable dans l'emploi. Le Syndec répond au Premier ministre : «Nous refusons que soit affirmé sans preuve que ces contrats ne permettent pas l'insertion : notre expérience nous indique au contraire que leurs bénéficiaires trouvent rapidement des emplois grâce à l'expérience acquise et à la formation reçue.» Le syndicat les juge plus efficaces que les aides du Fonpeps. ■ Y. P.

## 40% des structures concernées

40% des structures subventionnées du spectacle vivant bénéficieraient d'aides à l'emploi pour un montant médian de près de 11 000 euros par an, si l'on en croit l'enquête réalisée pour le dernier rapport de la branche «entreprises artistiques et culturelles». En 2015, sur un échantillon de 1 300 structures, 550 personnes étaient en contrat d'accompagnement dans l'emploi (non marchand), en majorité des femmes. 45 étaient en contrat initiatif et 540 personnes sont sous un autre type de contrat aidé. En regard, le nombre de CDI sur l'échantillon était de 6 700.